

**CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT DE
SOINS DES Drs FRASELLE, DELEBECQUE et CASENAVE**

CLINIQUE VETERINAIRE DU PAYS DES CENT VALLEES

19 Boulevard du Rouergue

12800 NAUCELLE.

05 65 72 12 34

contact@vetonaucelle.fr

Les présentes conditions sont consultables sur simple demande, elles peuvent être librement téléchargées à l'adresse suivante <http://www.vetonaucelle.fr/CGF.pdf>

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé «clinique vétérinaire pour animaux de compagnie» et «cabinet vétérinaire pour animaux de rente et équidés» conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires <https://www.veterinaire.fr/>.

2) Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte au public du lundi au samedi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous. Sauf urgence, les rendez-vous sont prioritaires.

Les urgences sont assurées en dehors des heures d'ouverture en téléphonant au 05 65 72 12 34.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

- Dr Aurélie FRASELLE, vétérinaire diplômée de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse,
- Dr Aymeric DELEBECQUE, vétérinaire diplômé de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse,
- Dr Pierre CASENAVE, vétérinaire diplômé de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse,
- Dr Morgane MARTEL,, vétérinaire diplômée de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon
- Dr Julien BORDESSOULES, vétérinaire diplômé de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse,
- Dr Lisa DEMESMAY, vétérinaire diplômée de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse,

Mme Kelly LAGARRIGUE, auxiliaire vétérinaire spécialisée

Mme Mélanie MOLINIER, auxiliaire vétérinaire spécialisée

Mme Rachelle LISLET, auxiliaire vétérinaire spécialisée

Mme Frédérique CAJA auxiliaire vétérinaire en formation

4) Prestations effectuées au sein de la clinique

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie de conenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique : certaines interventions sont réalisées par nos soins, d'autres sont référées.

- Analyses sanguines :

Effectuées par nos soins sur le matériel suivant : IDEXX Procyte, IDEXX Catalyst, IDEXX Vet Stat, Micropoint qLabs Vet

Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du Client

- Imagerie médicale :

Réalisation de radiographies : générateur INTECH, capteur plan FUJIFILM.

Les radiographies sont archivées sur la clinique mais restent la propriété du client. Un exemplaire des radiographies vous sera remis sur simple demande par mail.

Échographie : PHILIPS HD5, Draminski i Scan2 et EASOTE PieMedical Tringa

Délivrance de médicaments :

Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur

Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques

5) Surveillance des animaux hospitalisés

Les animaux de rente (et les équidés) d'un poids supérieur à 100 kg ne sont pas hospitalisés dans nos locaux. Les autres le sont uniquement aux heures d'ouverture au public.

Les animaux de compagnie sont hospitalisés dans un chenil prévu à cet effet. Ce dernier dispose notamment d'une caméra de vidéosurveillance. Seuls les vétérinaires ont accès aux images.

6) Permanence et continuité des soins

Les urgences sont assurées en dehors des heures d'ouverture en téléphonant au 05 65 72 12 34. Le vétérinaire de garde gère les urgences et les soins aux animaux de compagnie hospitalisés dans nos locaux. Il n'est pas tenu de rester physiquement sur place en continu. Les visites aux animaux hospitalisés en dehors des heures d'ouvertures ne sont possibles qu'après accord et avertissement du vétérinaire de garde.

7) Espèces traitées

Les espèces habituellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Bovins
- Caprins
- Ovins
- Équins

Les espèces occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Furets
- Rongeurs
- Lagomorphes
- Oiseaux et volailles
- Porcins

Pour les autres espèces ou si nous estimons ne pas disposer du matériel et des compétences nécessaires nous nous réservons le droit de référer, avec votre accord, à un autre confrère.

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du Client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le Client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre contrat de soins). Le comportement agressif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le Client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le Client. Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au Client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10) Décès de l'animal de compagnie

En cas de décès du patient, nous pouvons si la législation le permet et si le Client le souhaite

restituer le corps à fins d'inhumation. Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société INCINERIS – ZI de Barres, 82100 CASTELSARRASIN - la crémation collective ou individuelle du corps. Toute demande de crémation devra être écrite et signée par le Client. Les frais d'incinération sont à la charge du Client.

11) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure avec les documents obligatoires.

12) Admission des animaux errants

Les animaux errants ne sont pas admis dans nos locaux à l'exception de ceux apportés par les services municipaux des communes avec qui nous avons une convention.

13) Conditions tarifaires

L'ensemble des tarifs est à la disposition du Client à l'accueil sur simple demande. Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation. La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au Client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du Client.

14) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au Client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le Vétérinaire et le Client. Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation du patient pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitution de médicaments achetés dans notre établissement depuis moins d'un mois, non entamés, en parfait état et non soumis à la chaîne du froid.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1 fois ½ le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture peuvent être appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture. Le Vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

15) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique le Client peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires du Midi-Pyrénées - 23 Chemin des Capelles, 31300 Toulouse
Tél : 05 34 50 44 47

16) Responsabilité civile professionnelle

MAAF assurances

26 avenue de Bordeaux - 12000 RODEZ

Tél : 05 65 67 18 20

17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Drs FRASELLE, DELEBECQUE et CASENAVE. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Date de mise à jour : 13/12/2024